

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),
Le mardi 06 décembre 2022, à 17 h 30.**

Affiché le

M. le Maire	Ouverture de la séance
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. le Premier Adjoint	Lecture des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ordre du jour :

- 1) BUDGET ANTICIPE 2023
- 2) CCAS - VERSEMENT ANTICIPE DE LA PARTICIPATION 2023
- 3) AGASC - VERSEMENT ANTICIPE DE LA PARTICIPATION 2023
- 4) DÉCISION MODIFICATIVE N°3-2022
- 5) AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 EN FAVEUR DE NEUF ASSOCIATIONS DU STADE LAURENTIN
- 6) RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021
- 7) RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2021 - ACTIVITES BALNEAIRES LOT N° 1 - SARL BEACH CLUB
- 8) RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2021 - ACTIVITES BALNEAIRES LOT N° 2 - SARL COCODY BEACH
- 9) RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2021 - ACTIVITES NAUTIQUES LOT N° 3 - SARL POINT BREAK
- 10) INTEGRATION D'UNE CLAUSE DE RESPECT DES PRINCIPES DE LAÏCITE

ET DE NEUTRALITE DANS LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LIÉE
AUX ACTIVITÉS BALNÉAIRES DU LOT DE PLAGE N°1 PAR AVENANT N°6
AU SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION DU 19 JUILLET 2013

- 11) INTEGRATION D'UNE CLAUSE DE RESPECT DES PRINCIPES DE LAÏCITE ET DE NEUTRALITE DANS LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LIEE AUX ACTIVITES BALNEAIRES DU LOT DE PLAGE N°2 ET AVENANT N°3 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION
- 12) INTEGRATION D'UNE CLAUSE DE RESPECT DES PRINCIPES DE LAÏCITE ET DE NEUTRALITE DANS LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LIÉE AUX ACTIVITÉS NAUTIQUES DU LOT DE PLAGE N°3 PAR AVENANT N°6 AU SOUS-TRAITÉ D'EXPLOITATION DU 22 FÉVRIER 2018
- 13) INTEGRATION D'UNE CLAUSE DE RESPECT DES PRINCIPES DE LAÏCITE ET DE NEUTRALITE DANS LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE MUNICIPALE DE VEHICULES
- 14) CONCESSION DE SERVICE CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA GESTION D'UN MARCHÉ DE NOËL - APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE - APPROBATION DES TERMES DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION
- 15) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AUTORISATION DE DOUZE DIMANCHES D'OUVERTURE POUR LES COMMERCES DE DETAIL PORTANT DEROGATION AU REPOS DOMINICAL
- 16) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MESSIEURS CHARLEZ ET GEVAUDAN, FONCTIONNAIRES DE POLICE MUNICIPALE, VICTIMES D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS
- 17) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MADAME PICQ ET MONSIEUR LE GLOANEC, FONCTIONNAIRES DE POLICE MUNICIPALE, VICTIMES D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS
- 18) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MESSIEURS DURINI ET BELLOULA, FONCTIONNAIRES DE POLICE MUNICIPALE, VICTIMES D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS
- 19) CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE DES VESPINS EST EN PHASE D'IMPULSION REALISATION - AVENANT POUR CESSION
- 20) AUTORISATION DONNEE A LA SNC SAINT-LAURENT DU VAR SEASIDE VIEW DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE SISE CHEMIN DES PALUDS
- 21) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EPA ECOVALLEE-PLAINE DU VAR, L'EPF-PACA, LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE SECTEUR DES ISCLES

- 22) OPERATION D'AMENAGEMENT DES PUGETS NORD - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL RELATIVE A UN PROGRAMME IMMOBILIER DE LA SOCIETE KAUFMAN & BROAD PRESENTE EN CONSEIL MUNICIPAL LE 7 OCTOBRE 2020
- 23) CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION AU BENEFICE DE L'EPIC EAU D'AZUR SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BE N°108
- 24) SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA POSE D'UNE ARTERE SOUTERRAINE DE TELECOMMUNICATIONS AU BENEFICE DE LA SA ORANGE - LIEU-DIT LES ISCLES
- 25) CREATION D'UNE STRUCTURE FRANCE SERVICES A SAINT-LAURENT-DU-VAR. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ANNEXE 4 DE LA CONVENTION DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES.
- 26) MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOVERBALISATION SUR CERTAINES VOIES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
- 27) GRATUITE EXCEPTIONNELLE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE, FETES DE FIN D'ANNEE
- 28) DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL " CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS"
- 29) RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS VACATAIRES
- 30) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
- 31) MODIFICATION DE CERTAINES ASTREINTES COMMUNALES
- 32) REACTUALISATION DE LA LISTE DES MANDATS, FONCTIONS ET MISSIONS OUVRANT DROIT A LA POSSIBILITE DE REMISAGE DES VEHICULES DE SERVICE A DOMICILE
- 33) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2025 ENTRE LES COMMUNES DE CAGNES-SUR-MER, SAINT-LAURENT-DU-VAR, VENCE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 34) ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
- 35) PROGRAMME WATTY 2021-2022 - SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET LA SOCIETE ECO CO2.
- 36) REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ACCUEILLANT LES ENFANTS DE SAINT-LAURENT-DU-VAR EN 2022-2023- SIGNATURE D'UNE CONVENTION SANS RECIPROCITE.

- 37) ABONNEMENT PARTICIPATIF A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET DES CADRES DE L'EDUCATION DES VILLES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - ANNEE 2023.
- 38) POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB (TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE)
- 39) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION « ALBATROS » DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE THEATRE 2023
- 40) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION KROMATIK DANS LE CADRE DU REGARD PHOTOGRAPHIQUE 2023
- 41) CANDIDATURE DE LA VILLE DE NICE AU TITRE DE CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028 - ADOPTION DE LA CHARTE D'ADHESION

-QUESTIONS ORALES-

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA



Pouvoir

Je soussigné(e)

agissant en qualité de

susceptible d'être en situation de conseiller intéressé(e) au(x) dossier(s) relatif(s)

.....

.....

.....

empêché(e) d'assister à la séance du Conseil municipal du

.....

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

à

Fait à, le

Signature(1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« BON POUR POUVOIR »

Règles encadrant le vote des conseillers intéressés :

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, tout conseiller municipal intéressé par une affaire faisant l'objet d'une délibération ne peut prendre part au vote.

Si ledit conseiller donne pouvoir à un élu non intéressé par l'affaire, ce dernier pourra prendre part au vote pour son propre compte. A contrario, si le mandataire est un conseiller intéressé, sa voix comme celle de son mandant ne peuvent être prises en compte.